



Corseul, le 1^{er} juin 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la mairie :

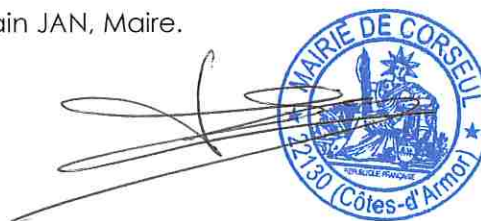
VENDREDI 5 JUIN 2026 A 19 heures 45

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales : élection des délégués et délégués suppléants
- Approbation du PV de séance du 20 mai 2026
- 1. Chemin du Ray : Réalisation par marché de travaux de Dinan Agglomération
- 2. Espace Culturel : Subventions DRAC (Direction Régionale Affaires Culturelles)
- 3. Programme Villages d'avenir : convention d'appui opérationnel – sécurisation des déplacements au sein du bourg
- 4. Désignation d'un représentant SPL (Société Publique Locale) Dinan Cap Fréhel Tourisme
- 5. Gratuité du restaurant scolaire et des services périscolaires du 01 au 03 juillet 2026
- 6. Informations diverses

Veuillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain JAN, Maire.



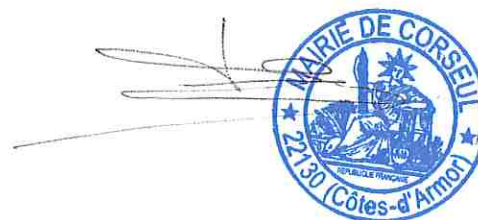


COMMUNE DE CORSEUL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique, vendredi 5 juin 2026 à 19 heures 45 minutes dans la salle d'honneur de la mairie (1 rue du Temple de Mars), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 1^{er} juin 2026.

	Elections sénatoriales : élection des délégués et délégués suppléants	Election
	Approbation du PV de séance du 20 mai 2026	Approuvé
1.	Travaux Chemin du Ray : Réalisation dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération	Approuvé
2.	Espace Culturel : Subventions DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	Approuvé
3.	Programme Villages d'avenir : convention d'appui opérationnel - sécurisation des déplacements au sein du bourg	Approuvé
4.	Désignation d'un représentant SPL (Société Publique Locale) Dinan – Cap Fréhel Tourisme	Approuvé
5.	Gratuité du restaurant scolaire et des services périscolaires du 01 au 03 juillet 2026	Approuvé

Alain JAN, Maire



COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLE Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0601

OBJET : CHEMIN DU RAY – REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE DINAN AGGLOMERATION

Le maire explique à l'assemblée que Dinan Agglomération, pour la rénovation de certains travaux de voirie, est maître d'ouvrage unique.

A ce titre, il informe que la réalisation des travaux du « Chemin du Ray » sera réalisée dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération assurera l'avance de trésorerie et refacturera à la commune.

Une convention sera rédigée par Dinan Agglomération à ce titre.

Le devis de l'entreprise Colas, transmis par Dinan Agglomération, s'élève à 31 165 € HT soit 37 398 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal, d'acter la réalisation des travaux dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération et de valider la dépense.

Il précise que ce dossier a été précédemment présenté à la commission urbanisme, voirie, voies douces, espaces verts, environnement, mobilités.

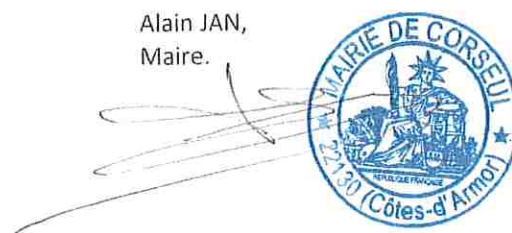
Après délibération, le conseil municipal :

- autorise les travaux du « Chemin du Ray » réalisés dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération

- valide le devis de l'entreprise COLAS et a pris note que Dinan Agglomération refacturera le montant des travaux à la commune.
- dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à signer la convention de Dinan Agglomération, à procéder à toutes mesures et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.



COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLE Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0602

ESPACE CULTUREL – Bibliothèque / Médiathèque

SUBVENTIONS DGD (Dotation Générale de Décentralisation) auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

EQUIPEMENT MOBILIER (fiche n°2) / OPERATIONS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES (fiche n°3) / ACQUISITIONS DE DOCUMENTS (fiche n° 4) / EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE-RECRUTEMENT (fiche n°7)

Dans le cadre des demandes de subventions auprès de la DRAC, il convient de délibérer sur les différentes demandes de subventions concernant le mobilier, l'informatique, les ouvrages, les horaires et le recrutement.

Monsieur le Maire présente les plans prévisionnels de financement pour chaque demande de subvention ci-dessus énoncée et demande au conseil municipal de bien vouloir valider le principe des opérations ainsi que les plans prévisionnels de financement respectifs.

1. EQUIPEMENT MOBILIER (fiche n°2)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes (faisabilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation architecturale, ...)				
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur sécurité, coordinateur pilotage de chantier ...)	3 600,00 €			
Travaux (estimatif MPO)	- €			
Déménagement	- €			
Devis (DC) n° QG011638 du 20/04/2026	72 334,06 €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	75 634,06 €	Fonds propres	59 162,14 €	85%
		Etat - DGD	76 471,92 €	35%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	75 634,06 €	100%
TOTAL GENERAL	75 634,06 €	TOTAL GENERAL	75 634,06 €	

2. OPERATIONS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES (fiche n°3)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes et développement (AMO)	- €			
Ressources numériques documentaires	- €			
Matériel informatique + routeur	2 955,46 €			
Matériel numérique (tablettes, liseuses ...)	- €			
Équipement RFID	- €			
Logiciels et développements	- €			
Main d'œuvre installation	- €			
Formation	- €			
Livraison installation (ICNIFI)	389,33 €			
TOTAL PREVISIONNEL	3 339,79 €	Fonds propres	2 327,59 €	85%
		Etat - DGD	1 253,31 €	35%
<i>Non inclus</i>		Etat - DSIL	- €	#DIV/0!
<i>pack cartouche BROTHER</i>	59,17 €	Département	- €	#DIV/0!
<i>Augmentation licence existante</i>	28,14 €	Région	- €	#DIV/0!
<i>Abonnement annuel ICNIFI</i>	154,80 €	FEDER	- €	#DIV/0!
<i>Sous total non inclus</i>	242,11 €	LEADER	- €	#DIV/0!
		Autre	- €	#DIV/0!
Total global (inclus + non inclus)	3 580,90 €	TOTAL PREVISIONNEL	3 580,90 €	100%
TOTAL GENERAL	3 580,90 €	TOTAL GENERAL	3 580,90 €	

3. ACQUISITIONS DE DOCUMENTS (fiche n° 4)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Acquisitions de documents tout support (livres, presse, CD, DVD, livres électroniques, presse numérique)	8 154,03 €			
Ressources d'autoformation	- €			
Vidéo à la demande	- €			
Jeux pour ludothèque	- €			
Kamishibai	- €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	8 154,03 €	Fonds propres	5 800,17 €	85%
		Etat - DGD	2 353,91 €	35%
		Etat - DSIL	- €	#DIV/0!
		Département	- €	#DIV/0!
		Région	- €	#DIV/0!
		FEDER	- €	#DIV/0!
		LEADER	- €	#DIV/0!
		Autre	- €	#DIV/0!
		TOTAL PREVISIONNEL	8 154,03 €	100%
TOTAL GENERAL	8 154,03	TOTAL GENERAL	8 154,03	

4. EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE-RECRUTEMENT (fiche n°7)

Plan prévisionnel de financement :

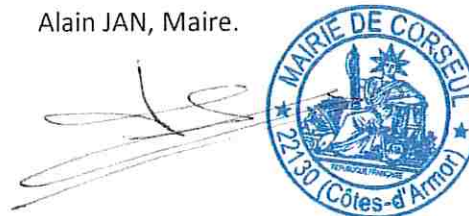
DEPENSES (E HT)		RECETTES (E HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Diagnostic temporel	- €			
Frais de personnel supplémentaire et de formation	35 000,00 €			
Frais de communication	1 200,00 €			
Action d'animation	2 000,00 €			
Adaptation des locaux	€			
Frais externes supplémentaires (ménage, sécurité)	12 500,00 €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	50 700,00 €			
		Fonds propres	40 560,00 €	80%
		Etat - DGD	10 140,00 €	20%
		Etat - CSIL	- €	0%
		Département	€	0%
		Région	€	0%
		FEDER	€	0%
		LEADER	€	0%
		Autre	€	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	50 700,00 €	100%
TOTAL GENERAL	50 700,00 €	TOTAL GENERAL	50 700,00 €	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes opérations et des plans prévisionnels présentés, dans le cadre desdites demandes de subventions :

- Valide les opérations
- Valide les plans prévisionnels de financement présentés
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à à procéder aux demandes de subventions précitées, à faire toutes démarches et signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 022-212200489-20260605-CM260602-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Voté à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

Annule et remplace la délibération précédente

Erreur matérielle sur la répartition des votes

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLE Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0603

OBJET : PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR
CONVENTION D'APPUI OPERATIONNEL
SECURISATION DES DEPLACEMENTS AU SEIN DU BOURG

Le Maire rappelle que notre candidature au programme « Villages d'Avenir » avait été retenue et qu'il avait été acté par délibération n° CM/25-0617 du 8 octobre 2025 les thèmes suivants :

- Etude d'aménagement des espaces publics
- Potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque

Il présente le descriptif technique et financier établi par CEREMA annexé à la présente délibération.

Il explique que la commune souhaite travailler la sécurisation des déplacements au sein du bourg qui est traversé par la RD794 afin d'encourager la pratique des mobilités douces.

La mission consiste à aboutir à des propositions d'actions pour répondre aux besoins de sécurisation des déplacements actuels et futurs des habitants du territoire.

Le coût de cette prestation s'élève à 11 250 € HT soit 13 500 € TTC.

Le CEREMA et l'ANCT supporteront chacun 50 % de ce coût tel que stipulé dans la convention d'appui opérationnel jointe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- Après avoir pris connaissance du descriptif technique et financier et de la convention d'appui opérationnel approuve la mission présentée
- A pris acte que le coût de cette mission était pris en charge par CEREMA et ANCT à hauteur de 50% chacun
- Autorise le maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier
- Autorise le maire à faire toute démarche nécessaire concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.



COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0605

GRATUITÉ RESTAURANT SCOLAIRE ET SERVICES PERISCOLAIRES DU 1^{er} AU 3 JUILLET 2026 INCLUS

Le maire expose à l'assemblée que compte tenu du contexte économique et de l'impact de celui-ci sur les familles, il propose aux membres du Conseil Municipal :

- De ne pas facturer aux familles les repas pris entre le 1^{er} et le 03 juillet 2026 inclus
- D'adopter cette mesure uniquement pour les familles qui ont souscrit un abonnement au restaurant scolaire
- Cette non-facturation exceptionnelle ne pourra s'appliquer ni aux repas occasionnels, ni aux enfants non-inscrits à l'année, ni aux familles qui n'auront pas prévenu de l'absence de leur(s) enfant(s) avant 9h le jour de l'absence.
- De ne pas facturer aux familles les frais de garderie sur cette même période.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'adopter aux conditions ci-dessus énoncées, la gratuité du restaurant scolaire et des services périscolaires du 1^{er} au 03 juillet 2026 inclus.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS 11116, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (Pouvoir PORCHER Emeric)

Secrétaires : BRILLET Emilie, CHENU Moran (Délibération CM/26-0600)

Secrétaires : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène (Délibérations CM/26-0601 à CM/26-0605)

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0600

OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE
(Commune 1 000 HABITANTS ET +).

16 présents + 3 pouvoirs : LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (Pouvoir PORCHER Emeric)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire, Président, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- MIUS François
- LUCAS Eliane
- GUILLEMOT Lisa
- LEMARCHAND PERROQUIN Solène

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Liste déposée et enregistrée : 1

La liste Alain JAN est composée par :

1. LUCAS Eliane
2. JAN Alain
3. CHOTARD-JUBIN Christelle
4. PORCHER Emeric
5. HAMONIC Anne-Gaëlle
6. BERNARD Philippe
7. ROUILLÉ Joëlle
8. LEGRAND Stéphane

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

19 conseillers municipaux concernés : 5 délégués à désigner, 3 délégués suppléants, 1 liste

Nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs : 2
- suffrages exprimés : 17

Sont proclamés élus :

DELEGUES : 5 sièges

1. LUCAS Eliane,
2. JAN Alain
3. CHOTARD-JUBIN Christelle
4. PORCHER Emeric
5. HAMONIC Anne-Gaëlle

DELEGUES SUPPLEANTS : 3 sièges

1. BERNARD Philippe
2. ROUILLÉ Joëlle
3. LEGRAND Stéphane

APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 20 MAI 2026 à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION : *François MIUS* étant absent lors de la réunion.

Après les élections sénatoriales, Philippe BERNARD a quitté la séance à 20h20.

DELIBERATION N° CM/26-0601 – Voté 19 VOIX POUR

OBJET : CHEMIN DU RAY – REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE DINAN AGGLOMERATION

15 présents + 4 pouvoirs : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (Pouvoir PORCHER Emeric)

Le maire explique à l'assemblée que Dinan Agglomération, pour la rénovation de certains travaux de voirie, est maître d'ouvrage unique.

A ce titre, il informe que la réalisation des travaux du « Chemin du Ray » sera réalisée dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération assurera l'avance de trésorerie et refacturera à la commune.

Une convention sera rédigée par Dinan Agglomération à ce titre.

Le devis de l'entreprise Colas, transmis par Dinan Agglomération, s'élève à 31 165 € HT soit 37 398 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal, d'acter la réalisation des travaux dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération et de valider la dépense.

Il précise que ce dossier a été précédemment présenté à la commission urbanisme, voirie, voies douces, espaces verts, environnement, mobilités.

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise les travaux du « Chemin du Ray » réalisés dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération
- valide le devis de l'entreprise COLAS et a pris note que Dinan Agglomération refacturera le montant des travaux à la commune.
- dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à signer la convention de Dinan Agglomération, à procéder à toutes mesures et signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION N° CM/26-0602 - Voté à 19 VOIX POUR

OBJET : ESPACE CULTUREL – Bibliothèque / Médiathèque

SUBVENTIONS DGD (Dotation Générale de Décentralisation) auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

EQUIPEMENT MOBILIER (fiche n°2) / OPERATIONS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES (fiche n°3) / ACQUISITIONS DE DOCUMENTS (fiche n° 4) / EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE-RECRUTEMENT (fiche n°7)

15 présents + 4 pouvoirs : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (Pouvoir PORCHER Emeric)

Dans le cadre des demandes de subventions auprès de la DRAC, il convient de délibérer sur les différentes demandes de subventions concernant le mobilier, l'informatique, les ouvrages, les horaires et le recrutement.

Monsieur le Maire présente les plans prévisionnels de financement pour chaque demande de subvention ci-dessus énoncée et demande au conseil municipal de bien vouloir valider le principe des opérations ainsi que les plans prévisionnels de financement respectifs.

1. EQUIPEMENT MOBILIER (fiche n°2)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes (faisabilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation architecturale...)				
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilote de chantier...)	3 600,00 €			
Travaux (estimatif APD)	- €			
Déménagement	- €			
Devis BCI n° Q6011638 du 20/04/2026	72 034,06 €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	75 634,06 €	Fonds propres	49 162,14 €	65%
		Etat - DGD	26 471,92 €	35%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	75 634,06 €	100%
TOTAL GENERAL	75 634,06 €	TOTAL GENERAL	75 634,06 €	

2. OPERATIONS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES (fiche n°3)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes et développement (AMO)	- €			
Ressources numériques documentaires	- €			
Matériel informatique + routeur	2 955,46 €			
Matériel numérique (tablettes, liseuses...)	- €			
Équipement RFID	- €			
Logiciels et développements	- €			
Main d'œuvre installation	- €			
Formation	- €			
Livraison installation ICIWIFI	383,83 €			
TOTAL PREVISIONNEL	3 338,79 €	Fonds propres	2 327,59 €	65%
		Etat - DGD	1 253,31 €	35%
		Etat - DSIL	- €	#DIV/0!
		Département	- €	#DIV/0!
		Région	- €	#DIV/0!
		FEDER	- €	#DIV/0!
		LEADER	- €	#DIV/0!
		Autre	- €	#DIV/0!
		TOTAL PREVISIONNEL	3 580,90 €	100%
TOTAL GENERAL	3 580,90 €	TOTAL GENERAL	3 580,90 €	

3. ACQUISITIONS DE DOCUMENTS (fiche n° 4)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Acquisitions de documents tout support (livres, presse, CD, DVD, livres électroniques, presse numérique)	8 154,03 €			
Ressources d'autoformation	- €			
Vidéo à la demande	- €			
Jeux pour ludothèque	- €			
Kamishibai	- €			
...	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	8 154,03 €	Fonds propres	5 300,12 €	65%
		Etat - DGD	2 853,91 €	35%
		Etat - DSIL	- €	#DIV/0!
		Département	- €	#DIV/0!
		Région	- €	#DIV/0!
		FEDER	- €	#DIV/0!
		LEADER	- €	#DIV/0!
		Autre	- €	#DIV/0!
		TOTAL PREVISIONNEL	8 154,03 €	100%
TOTAL GENERAL	8 154,03 €	TOTAL GENERAL	8 154,03 €	

4. EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE-RECRUTEMENT (fiche n°7)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Diagnostic temporel	- €			
Frais de personnel supplémentaire et de formation	35 000,00 €			
Frais de communication	1 200,00 €			
Action d'animation	2 000,00 €			
Adaptation des locaux	- €			
Frais externes supplémentaires (ménage, sécurité)	12 500,00 €			
...	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	50 700,00 €			
		Fonds propres	40 560,00 €	80%
		Etat - DGD	10 140,00 €	20%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	50 700,00 €	100%
TOTAL GENERAL	50 700,00 €	TOTAL GENERAL	50 700,00 €	

François MIUS intervient : comment s'est fait le choix des ouvrages ?

Eliane LUCAS : on a fait faire 3 devis, basés sur nos manques. Notamment documentaires adultes, BD adultes et enfants. Devis faits auprès des librairies locales (Dinan / Pleudihen). On a cherché un choix éclectique.

Alain JAN : la DRAC a demandé des devis pour étudier les demandes de subventions

Eliane LUCAS : on travaillera avec ceux qui ont pris le temps de nous faire des devis

Edith GUINARD DOUARD : et pour le mobilier ?

Eliane LUCAS : c'est pareil, il y a des devis puis nous ferons des appels d'offres

Alain JAN : l'intérêt d'avoir des devis c'est d'avoir des montants évalués

Solène LEMARCHAND PERROQUIN : y a-t-il des transferts de livres entre médiathèques ?

Eliane LUCAS : non c'est un système onéreux, il faut des personnes pour faire les navettes. On a préféré faire déplacer les lecteurs

Julien BONENFANT : à noter que toutes les bibliothèques de Dinan Agglomération sont gratuites

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, pris connaissance des différentes opérations et des plans prévisionnels présentés, dans le cadre desdites demandes de subventions :

- Valide les opérations
- Valide les plans prévisionnels de financement présentés
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à procéder aux demandes de subventions précitées, à faire toutes démarches et signer tous documents relatifs à ces dossiers.

DELIBERATION N° CM/26-0603 - Voté à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (François MIUS et Edith GUINARD DOUARD)

**OBJET : PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR
CONVENTION D'APPUI OPERATIONNEL
SECURISATION DES DEPLACEMENTS AU SEIN DU BOURG**

15 présents + 4 pouvoirs : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (Pouvoir PORCHER Emeric)

Le Maire rappelle que notre candidature au programme « Villages d'Avenir » avait été retenue et qu'il avait été acté par délibération n° CM/25-0617 du 8 octobre 2025 les thèmes suivants :

- Etude d'aménagement des espaces publics
- Potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque

Il présente le descriptif technique et financier établi par CEREMA annexé à la présente délibération.

Il explique que la commune souhaite travailler la sécurisation des déplacements au sein du bourg qui est traversé par la RD794 afin d'encourager la pratique des mobilités douces.

La mission consiste à aboutir à des propositions d'actions pour répondre aux besoins de sécurisation des déplacements actuels et futurs des habitants du territoire.

Le coût de cette prestation s'élève à 11 250 € HT soit 13 500 € TTC.

Le CEREMA et l'ANCT supporteront chacun 50 % de ce coût tel que stipulé dans la convention d'appui opérationnel jointe à la présente délibération.

Il explique que les projets de sécurisation du bourg vont être étudiés et que cette étude va être couplée avec les travaux de canalisation début 2027 (eaux usées, eaux potables, eaux pluviales).

Emeric PORCHER précise qu'il y aura une réunion publique sur les travaux et que les choses seront organisées de manière à ne pas trop pénaliser les commerçants.

Anthony PELLERIN : qu'est-ce que l'ANCT et le CEREMA ?

Alain JAN : l'ANCT dépend de l'Etat et le CEREMA peut donner des idées d'aménagements sur les axes principaux, les prestations sur 6 mois. Il faut penser à une voie de l'école à la médiathèque et d'autres enjeux, le but c'est la sécurisation des déplacements

François MIUS : je connais bien ces 2 structures, je ne m'oppose pas à leurs interventions car cela ne coûte rien. Mais pour moi, c'est un coup d'épée dans l'eau. Il faut s'y prendre tout de suite, surtout si on s'attaque aux réseaux début 2027. Il faut une maîtrise d'œuvre, ne pas se limiter à l'effet cosmétique du CEREMA et de l'ANCT.

Emeric PORCHER : des demandes ont été faites

Alain JAN est d'accord qu'il ne faut pas tarder, c'est prévu.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après délibération, le conseil municipal :

- Après avoir pris connaissance du descriptif technique et financier et de la convention d'appui opérationnel approuve la mission présentée
- A pris acte que le coût de cette mission était pris en charge par CEREMA et ANCT à hauteur de 50% chacun
- Autorise le maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier
- Autorise le maire à faire toute démarche nécessaire concernant ce dossier.

DELIBERATION N° CM/26-0604 - Voté à 15 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SPL (Société Publique Locale) DINAN-CAP FREHEL TOURISME.

15 présents + 4 pouvoirs : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (Pouvoir PORCHER Emeric)

Le maire expose à l'assemblée qu'en 2024 les 65 communes de Dinan Agglomération avaient été consultées et que par délibération du 27 novembre 2024, le conseil municipal avait approuvé la souscription de la commune au capital de la SPL à hauteur de 1 action d'une valeur nominale de 500 € ayant été versés à la souscription de la société sur un compte séquestre ouvert à cet effet.

Il convient de désigner un représentant dans les instances de la société (assemblées spéciales et générales). Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Se portent candidats :

- JAN Alain
- MIUS François

Le conseil municipal procède aux votes à main levée et désigne représentant :

- JAN Alain

DELIBERATION N° CM/26-0605 – Voté à 19 voix POUR

OBJET : GRATUITÉ RESTAURANT SCOLAIRE ET SERVICES PERISCOLAIRES DU 1^{er} AU 3 JUILLET 2026 INCLUS

15 présents + 4 pouvoirs : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLE Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (Pouvoir PORCHER Emeric)

Le maire expose à l'assemblée que compte tenu du contexte économique et de l'impact de celui-ci sur les familles, il propose aux membres du Conseil Municipal :

- De ne pas facturer aux familles les repas pris entre le 1^{er} et le 03 juillet 2026 inclus
- D'adopter cette mesure uniquement pour les familles qui ont souscrit un abonnement au restaurant scolaire
- Cette non-facturation exceptionnelle ne pourra s'appliquer ni aux repas occasionnels, ni aux enfants non-inscrits à l'année, ni aux familles qui n'auront pas prévenu de l'absence de leur(s) enfant(s) avant 9h le jour de l'absence.
- De ne pas facturer aux familles les frais de garderie sur cette même période.

Edith GUINARD DOUARD : y a-t-il un tarif pour les familles en difficultés, les mères isolées ?

Alain JAN : non c'est le même prix, on s'adapte aux régimes particuliers. Si le régime est très particulier et que la famille doit apporter le repas, le tarif est à 1€.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'adopter aux conditions ci-dessus énoncées, la gratuité du restaurant scolaire et des services périscolaires du 1^{er} au 03 juillet 2026 inclus.

La séance est levée à 21h03.

Le présent procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil municipal lors de sa séance du 24 juin 2026.

- Eliane LUCAS, en référence à la délibération n° CM/26-0602, précise que concernant les ouvrages, des devis ont été faits auprès des mairies de Pleudihen, Dinan et aussi de Corseul.

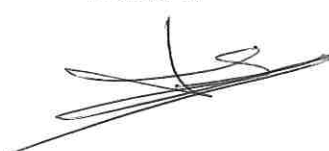
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Les secrétaires de séance

BRILLET Emilie



Le Maire,
Alain JAN



LEMARCHAND PERROQUIN Solène

